

PARLEMENT EUROPEEN



EDITION SPECIALE

*DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES*

CONSEIL EUROPEEN

12 décembre 2003

Bruxelles

**DISCOURS DU PRESIDENT, M. PAT COX
CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE**



07/S-2003

Direction générale de la Présidence

FR

FR

(Intranet) <http://www.euoparl.ep.ec/bulletins> (Special Edition 2003)
(Internet) <http://www.euoparl.eu.int/bulletins> (Special Edition 2003)

\\EPADES\PUBLIC\SOMMET\Bruxelles

DISCOURS

INTERVENTION DE M. PAT COX, PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN**AU CONSEIL EUROPEEN****BRUXELLES, LE 12 DECEMBRE 2003**

Je voudrais aujourd'hui féliciter la Présidence italienne d'avoir fait avancer une série de questions importantes: la croissance, les contrôles aux frontières, le multilatéralisme réel. Je voudrais également rendre hommage à la Présidence pour l'autorité dont elle a fait preuve, tant au niveau politique qu'au niveau diplomatique et en particulier à Son Excellence l'ambassadeur Vattani pour le rôle de premier plan qu'il a joué à cet égard. Les dossiers de la codécision ont beaucoup avancé et je tiens à souligner une avancée en particulier. La semaine prochaine, le Parlement européen votera sur les résultats de la conciliation sur le dossier des *Ecopoints*, lequel préoccupe beaucoup un État membre. Nous sommes prêts, au Parlement européen, à accélérer nos procédures sur l'*Eurovignette* pourvu que vous soyez prêts à presser le pas au Conseil.

ACTION EUROPÉENNE POUR LA CROISSANCE

Comme je l'ai déjà déclaré lorsque nous nous sommes rencontrés il y a deux mois, le Parlement européen soutient l'action destinée à intensifier la croissance, en ce compris les initiatives pour l'innovation et la R & D, les RTE et le programme de démarrage rapide.

Je me félicite du rapport du groupe d'étude dirigé par Wim Kok et j'espère qu'il incitera les États membres à accélérer les réformes. D'aucuns diront que ce rapport n'en est qu'un de plus dans la série des rapports "sonnette d'alarme" qui mettent en garde les États membres de l'UE contre le risque de ne pas atteindre les objectifs fixés à Lisbonne et les invitent à combler le fossé entre rhétorique et réforme. Le rapport du groupe d'étude fait tout cela mais comporte en plus des messages spécifiques par pays, et ce non seulement sur la base du principe "montrer du doigt pour réprimander" mais également sur la base du principe "montrer du doigt pour féliciter".

Cette approche met à nouveau sous pression ceux qui réforment lentement. La diffusion des "meilleures pratiques" encourage également les réformes d'une façon positive, faisant sienne l'idée que les initiatives de réforme ne doivent pas être un "saut dans l'inconnu". Les États membres amis ont acquis une expérience dont d'autres peuvent tirer des enseignements constructifs.

J'espère que le rapport du groupe d'étude se sera avéré utile lorsque nous reprendrons l'évaluation des avancées sous la présidence irlandaise. Le quatrième anniversaire de l'agenda de Lisbonne est proche et il serait bon de pouvoir le célébrer en confirmant des avancées réelles et substantielles.

Ce n'est pas un secret que l'agenda de Lisbonne est en difficulté encore que je n'aie rencontré personne qui n'y soit pas favorable. Chacun y souscrit mais j'ai observé que des acteurs ont tendance à se fixer sur des aspects différents. Certains préfèrent souligner la *compétitivité dynamique* et oublient la *durabilité*; d'autres mettent l'accent sur la *cohésion sociale* mais laissent de côté les *réformes structurelles*.

Nous devons cesser de faire du picorage. Il nous faut opter pour une approche intégrée et nous occuper de toutes les questions. Les réformes économiques ne sont pas les ennemies de la solidarité sociale mais en sont le ciment.

Au nombre des conclusions proposées, il en est une que je voudrais particulièrement mettre en exergue, à savoir la décision d'affecter une partie importante du financement économique et social post 2006 aux ressources humaines et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Je pense que nous devrions, en ce qui concerne les prochaines perspectives financières, évaluer les objectifs de nos dépenses et nous demander également si les instruments utilisés sont appropriés. S'il est vrai que l'augmentation de la productivité et de la croissance est un objectif prioritaire, beaucoup d'éléments plaident pour que nous dépensions nos ressources d'une manière plus propice à la croissance.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

D'une manière générale, le Parlement européen souscrit à la création d'une Agence européenne des frontières, qui réponde au principe de la solidarité entre les États membres et qui soit une vraie valeur ajoutée communautaire dans un espace dans lequel les frontières intérieures n'existent plus.

Je me félicite en particulier des réels progrès qui ont été accomplis – et ce depuis ma dernière déclaration à ce sujet – par le Conseil sectoriel en ce qui concerne diverses propositions législatives. Des résultats concrets et tangibles: voilà ce qu'attendent les citoyens, en particulier dans un secteur d'une importance immédiate et directe comme celui des règles relatives à l'asile, au retour et à l'immigration illégale.

Il y a encore du travail à faire et je voudrais notamment vous rappeler l'engagement que vous avez pris d'arrêter de concert des normes minimales sur les questions touchant à l'asile et au statut des réfugiés avant la fin de l'année. Ce sont des échéances qui comptent pour les citoyens: on ne peut pas s'en tirer comme ça.

Dialogue œcuménique

Le 25 septembre, j'ai signé avec le Président Schieder de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, une déclaration sur la Charte des Partis européens pour une société non raciste, qui rappelle notre engagement commun – et le rôle des partis politiques à cet égard – de lutter contre les discriminations. Nous avons réitéré notre objectif commun de construire une Europe des valeurs, dans laquelle toutes les formes d'intolérance et de persécution, en ce compris celles basées sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou la nationalité, n'auront plus cours.

Je souscris fermement à l'esprit des conclusions et m'associe au principe qu'il faut condamner toutes les manifestations d'antisémitisme, en particulier les attaques contre des personnes ou des lieux de culte.

Le Parlement européen attache une grande importance aux initiatives constructives qui ont été prises par la Présidence italienne pour encourager le dialogue œcuménique, instrument de paix, de tolérance et de cohésion sociale.

ÉLARGISSEMENT

Comme vous, le Parlement européen se réjouit de l'adhésion des dix nouveaux États membres, le 1^{er} mai 2004, qu'il tient pour le couronnement des efforts de notre génération.

Le Parlement a étudié minutieusement les rapports de suivi de la Commission qui ont été présentés le 5 novembre 2003 et exhorte les nouveaux États membres à manifester leur volonté de surmonter les dernières difficultés qui ont été mises en exergue et de remplir leur part de notre contrat mutuel d'attentes, en garantissant que l'adhésion se fasse de manière harmonieuse et comme prévu.

Bulgarie et Roumanie

Les rapports de suivi de la Commission ont confirmé les progrès différenciés de la Bulgarie et de la Roumanie en ce qui concerne leur préparation à l'adhésion. L'objectif d'une adhésion en 2007 est réaliste et nous ne devrions pas relâcher notre engagement et notre détermination de coopérer. Tout comme nous ne devrions pas renier le principe des "mérites propres": un État candidat a le droit d'être évalué sur ses mérites propres indépendamment d'autres considérations politiques. De la même façon, notre engagement exige une réciprocité totale des efforts de la part des candidats: nous entendons que toutes les promesses soient tenues. Ce n'est pas un secret que certains secteurs, en particulier dans l'administration et la justice, requièrent encore beaucoup d'attention.

Turquie

Nul doute que les progrès accomplis par la Turquie l'année dernière, sous la houlette du Premier ministre Erdogan, dépassent de loin ceux qui ont été réalisés par les gouvernements précédents pendant quarante ans. Nous sommes conscients et nous nous félicitons de l'impulsion extrêmement positive de la réforme législative en cours. La Turquie a avancé sur le chemin des critères de Copenhague et nous devrions l'admettre. La Commission a souligné les lacunes, notamment dans le domaine de la mise en œuvre et a montré ce qu'il reste à faire.

Le règlement du conflit chypriote n'est pas une condition préalable de l'adhésion de la Turquie: aucune nouvelle condition préalable ne saurait être imposée après le Sommet de Helsinki. Il est toutefois indéniable que le contexte de notre engagement à l'égard de la Turquie serait bien meilleur si une solution était trouvée à ce problème avant le 1^{er} mai 2004.

Chypre

Quel que soit le résultat des élections de dimanche dans la partie nord de Chypre, nous partageons l'espoir que cette chance qui nous reste puisse donner à toutes les populations de Chypre la perspective d'accéder à l'espace de paix, de stabilité et de prospérité que représente l'Union européenne. Nous ne devons ménager aucun effort pour encourager ce processus.

Balkans occidentaux

Je me suis rendu dans la région des Balkans en octobre dernier et le nouveau climat positif que j'y ai perçu, en harmonie avec la vocation européenne de tous les États, m'a grandement réconforté. Nous devons encourager et accompagner l'élan vers l'Europe. Nous devons encourager les États à coopérer entre eux, non seulement sur le plan économique et commercial, mais dans leur lutte commune contre le crime organisé. Ce nouveau réseau de relations de coopération et de travail à la poursuite d'objectifs communs se révélera une préparation précieuse à l'adhésion. Nous devons encourager les efforts déployés par la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, par exemple, et tenir compte des progrès qui ont été accomplis.

Nous devons surtout réfléchir aux répercussions stratégiques de la voie si bien tracée lors de notre réunion de Thessalonique et prendre en compte notre intérêt politique européen lorsqu'il s'agira de planifier les prochaines années et d'en envisager les implications financières et autres.

Nous avons de bonnes raisons d'être optimistes et de croire en la capacité de l'Union européenne d'enclencher un processus de "réconciliation créatrice". J'en veux pour preuve les récents gestes de réconciliation: tout d'abord, entre les Présidents de la Serbie-Monténégro et de la Croatie et, plus tard, entre les Présidents de la Serbie-Monténégro et de la Bosnie-Herzégovine. Mais n'oublions pas non plus que la perspective européenne peut être anéantie par la montée du nationalisme populiste. La perspective européenne pour ces pays, après Thessalonique, ne prend plus la forme de déclarations ambitieuses mais plutôt de programmes d'action, de références claires à certaines normes et du respect des critères établis par la Commission européenne pour les pays d'Europe centrale et orientale.

Partenariat euro-méditerranéen

J'ai inauguré la semaine dernière la première Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne. Il s'agit d'une avancée décisive pour le processus de Barcelone qui, selon moi, donnera une nouvelle impulsion démocratique en faveur d'une véritable coopération approfondie et transectorielle avec nos partenaires méditerranéens.

J'aimerais attirer votre attention sur la participation active et positive des représentants de la Knesset et du Conseil législatif palestinien. J'espère que le Président du Conseil et le Président de la Commission seront en mesure d'assister à la première réunion de la nouvelle assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, qui se déroulera sous la Présidence irlandaise mais sera accueillie par le Parlement grec.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

États-Unis

Je me félicite vivement de la Déclaration sur les relations transatlantiques et de la priorité que vous avez accordée à notre partenariat avec les États-Unis. Vous avez notre entier soutien. Le Parlement est profondément attaché à un dialogue constructif, qui tire sa force des valeurs communes sur lesquelles se fondent nos relations.

Dans ce contexte, je souhaiterais, au nom du Parlement, attirer l'attention sur un point. Je tiens à exprimer nos vives inquiétudes au sujet de Guantanamo. Nous sommes préoccupés par la violation des droits fondamentaux de citoyens de l'Union européenne. Mais notre préoccupation concernant l'absence de procès en bonne et due forme s'étend à l'ensemble des détenus: il est moralement indéfendable de limiter l'expression de cette préoccupation à nos seuls concitoyens. Nous voulons un jugement équitable pour l'ensemble des prisonniers.

C'est au moment même où nous approfondissons nos relations transatlantiques que notre franche amitié ne saurait exclure la franche expression de nos préoccupations. Nous ne devons pas craindre d'inscrire la question de Guantanamo à l'ordre du jour de la prochaine réunion au sommet UE/EU.

Russie

Il me semble particulièrement opportun, le jour même où la Russie célèbre fièrement sa fête nationale ou "jour de la Constitution" que je rappelle à cette assemblée qu'il est dans notre intérêt commun que la Russie respecte les valeurs démocratiques et constitutionnelles les plus élevées.

Nous sommes, au Parlement, extrêmement préoccupés par les récentes élections - libres certes mais pas équitables selon l'évaluation qu'en ont faite les observateurs du Conseil de l'Europe -, par la liberté des médias, par la crise non résolue en Tchétchénie, par les déclarations faites par de hauts responsables selon lesquelles la Russie pourrait ne pas ratifier le protocole de Kyoto (avec les conséquences que nous savons pour cet accord international). Puis-je suggérer à cet égard que la Commission soit mandatée d'urgence pour assurer le suivi de la Conférence de Milan sur Kyoto? La participation de la Russie est indispensable à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

Nous devons certes renforcer notre coopération économique sur la base de la Déclaration de Saint-Petersbourg. Mais tout partenariat suppose une certaine réciprocité et un respect des valeurs qui figurent au cœur de notre entreprise européenne, y compris la démocratie pluraliste et le respect des libertés fondamentales.

Stratégie en matière de sécurité et défense

Je rends hommage au travail que vous accomplissez en matière de politique de défense et notamment aux trois opérations de crise menées avec succès dans le cadre de la PESD. L'accent mis sur le contenu opérationnel, sur la base de la complémentarité et de la subsidiarité, est tout à fait opportun.

Je tiens également à souligner l'importance que nous attachons à l'adoption du document présenté par le Haut-Représentant, M. Javier Solana, avancée majeure sur la voie d'une identification claire de nos priorités concernant nos intérêts et objectifs en matière de politique étrangère et de sécurité.

UE/Nations unies

Le Parlement européen estime qu'une stratégie en matière de sécurité ne peut être développée que sur la base du multilatéralisme et dans le cadre du système des Nations unies. Nous accueillerons le Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, le 29 janvier prochain lorsqu'il viendra recevoir, au nom des Nations unies, le Prix Sakharov, et nous rendrons hommage aux employés des Nations unies morts dans l'accomplissement de leurs fonctions. Cette journée sera également l'occasion, pour le Parlement, d'adopter une stratégie visant à marquer sa contribution au renforcement d'un véritable multilatéralisme. Nous nous félicitons vivement de l'initiative commune sans précédent de l'Union européenne et des Nations unies sur la coopération dans le domaine de la gestion des conflits.

CIG

La Conférence intergouvernementale se réunira cet après-midi et j'aurai la possibilité d'y exprimer des opinions. La CIG n'est pas une machine à entériner des décisions: elle a sa propre intégrité et il est des questions de fond importantes pour les États membres. J'aimerais que vous abordiez toutes ces questions dans un esprit européen, pour parvenir à un véritable compromis et non au plus petit dénominateur commun.

Je vous le demande - ne laissons pas de reliquat! Faisons en sorte que les changements apportés n'oblitérent pas le texte initial.

Adoptons ainsi une bonne Constitution pour l'Europe.

**DECLARATION DE PAT COX, PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN,
LORS DE LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE,
LE 12 DECEMBRE 2003 A BRUXELLES**

Permettez-moi tout d'abord de souligner que le Parlement apprécie à leur juste valeur les efforts considérables que vous avez réalisés, Monsieur le Président, M. Frattini et vos collègues de la présidence italienne, pour nous amener à ce stade décisif de la CIG. Dans les propositions de compromis que vous avez présentées à divers moments, vous avez tenté de rester aussi près que possible des résultats de la Convention, qui, nous l'avons tous reconnu, constituaient la base des travaux de la CIG et qui avaient été acceptés par tous nos gouvernements, par les représentants de tous nos parlements et par le Parlement européen.

Les résultats de nos travaux devront être ratifiés dans tous les États membres et des référendums seront organisés dans plusieurs pays. Pour gagner l'assentiment de la population à ce projet, il nous faudra promouvoir énergiquement les avantages que la constitution pourrait apporter:

- la cohérence dans nos politiques extérieures, une prise de décision plus efficace dans nos travaux législatifs,
- une action concertée sur les questions de sécurité intérieure, d'immigration et d'asile,
- la protection de nos valeurs communes par l'intégration de la Charte des droits humains fondamentaux dans le traité,
- une dimension parlementaire renforcée par le rôle plus complet dévolu aux parlements nationaux et au Parlement européen,
- des réformes démocratiques pour toutes nos institutions,
- une réorientation des efforts de l'UE vers les domaines où une action commune européenne apporte une valeur ajoutée aux actions des États membres.

Je voudrais vous demander à vous, dirigeants politiques, de mettre davantage l'accent sur les aspects positifs du traité constitutionnel, et peut-être un peu moins sur les menaces perçues pour la souveraineté nationale. L'arbre ne doit pas cacher la forêt, tout en admettant que la CIG ne doit pas se contenter d'entériner les résultats de la Convention. Nous sommes convaincus que vous réussirez à raviver l'enthousiasme public, plutôt que de céder du terrain aux eurosceptiques.

Le traité acquerra une grande valeur par sa dimension constitutionnelle. Je n'ai sans doute pas encore atteint le niveau de sagesse historique que possède le Président Giscard d'Estaing, et encore moins sa longévité - *je ne suis pas parmi les immortels* -, c'est pourquoi vous comprendrez que je ne considère pas que ce traité doit nécessairement rester immuable pendant cinquante ans, mais au moins ne devrions-nous pas y incorporer sa propre obsolescence. Le problème que nous avons connu jusqu'à présent, c'est que nous avons toujours été obligés de commencer à négocier le traité suivant avant même d'avoir terminé de ratifier le précédent. Nous devons tout au moins éviter d'intégrer dans le présent traité le mandat de la prochaine CIG.

Par conséquent, le Parlement européen estime qu'il ne doit pas y avoir de clause de rendez-vous ouverte, même si nous acceptons que certaines dispositions n'entrent en vigueur qu'après plusieurs années et doivent s'accompagner de contrôles et de bilans appropriés. L'histoire nous a appris que les reliquats de Maastricht n'avaient pas vraiment été réglés à Amsterdam, que les questions laissées en suspens à Amsterdam n'avaient pas été tranchées à Nice et qu'une Europe à 25, et bientôt davantage, nécessite un cadre constitutionnel susceptible de se maintenir un temps raisonnable, afin que nous puissions consacrer notre attention aux véritables préoccupations de nos électeurs - l'emploi, la sécurité et la croissance durable. Surtout, nous pourrions mettre un terme à cette phase de réajustement et de bricolage constitutionnel permanent.

Vous m'avez invité à participer à vos travaux pour y apporter une contribution parlementaire. Avec votre permission, je préférerais réserver les commentaires détaillés portant sur des points spécifiques sur lesquels le Parlement souhaite s'exprimer pour le moment où vous aborderez ces points de l'ordre du jour. Le Parlement a son propre rôle institutionnel mais il a un devoir plus large de vous conseiller - ni plus ni moins - sur les questions spécifiques qui se rapportent à l'intérêt général européen.

Vous aurez certainement des débats difficiles tant sur les domaines qui devront faire l'objet du vote à la majorité qualifiée que sur la façon d'organiser ce vote à la majorité qualifiée. Le Parlement se forgera son opinion générale en répondant à une question très simple: la solution trouvée renforce-t-elle la capacité de l'Union à produire des résultats ou l'affaiblit-elle? Nous savons que, à ce stade de l'intégration européenne, il n'est pas possible d'appliquer le vote à la majorité qualifiée à tous les cas et nous l'avons accepté lorsque nous avons souscrit aux résultats de la Convention.

D'autres reculs importants en matière de vote à la majorité qualifiée ou de blocage plus aisé des décisions dans l'Union européenne rassureraient peut-être de façon superficielle l'opinion publique des États membres à court terme; à long terme, toutefois, ils risqueraient de saper notre capacité à agir et attiseraient les frustrations publiques sur l'efficacité de l'Europe et sa capacité à traiter les problèmes réels de nos citoyens.

Je dois dire que certaines des propositions de compromis émanant de la Présidence italienne, notamment celles qui impliqueraient le recours à la suspension de procédures en faisant référence au Conseil européen - dans les domaines du droit civil et du droit pénal - porteraient atteinte à ce qu'est l'équilibre institutionnel normal du processus législatif.

Une question suscite une préoccupation parlementaire spécifique: les dispositions relatives au financement de l'Union et à sa procédure budgétaire. Le Parlement soutient le résultat équilibré produit par la convention: les États membres se mettent d'accord sur les ressources propres, le Conseil décide des perspectives financières pluriannuelles avec l'accord du Parlement et la procédure budgétaire est simplifiée.

Différentes idées ont été émises par le conseil ECOFIN et par certaines délégations nationales. Certaines de ces propositions affaibliraient le contrôle parlementaire du budget, non seulement par rapport aux conclusions de la convention de 2003, mais aussi par rapport au traité budgétaire de 1975. Elles se fondent, à notre avis, sur une méprise. Depuis l'accord interinstitutionnel de 1988 sur le cadre pluriannuel, nos institutions se sont aisément mises d'accord sur le budget année après année.

Aucun exercice n'a vu le budget épuiser les ressources propres.

Des deux branches de l'autorité budgétaire, c'est le Parlement qui a pratiqué la plus grande retenue en matière d'augmentation des dépenses au cours de la période 1988-2003 (au total 21 milliards d'euros pour les domaines relevant du Parlement, contre 33 milliards d'euros pour le Conseil) et, comme l'a déclaré le Président de la Cour des comptes cette semaine, le principal problème budgétaire est que nous laissons chaque année des crédits inemployés, jusqu'à 15 milliards d'euros, une part importante du budget global adopté par nos institutions. C'est peut-être une bonne nouvelle pour les comptables de nos trésoreries nationales, mais c'est aussi l'illustration du fait que nous n'atteignons pas nos objectifs dans les politiques que nous menons, qu'il s'agisse d'agriculture, des Fonds structurels ou de nos dépenses extérieures.

Rien ne permet de supposer que les nouvelles propositions budgétaires émises par la convention amèneront une dérive budgétaire. Au contraire, le partage des responsabilités entre le Parlement et le Conseil sur l'ensemble du budget et sur le cadre pluriannuel est la voie à suivre. La proposition ECOFIN marque un recul; elle bat en brèche l'évidence budgétaire, l'entière logique du traité constitutionnel et nos efforts à long terme pour démocratiser nos travaux en renforçant le contrôle parlementaire. Je ne rejette pas d'emblée certaines des idées contenues dans les dernières propositions, mais je dois attirer votre attention sur la sensibilité de cette question pour le Parlement, étant donné que les compétences budgétaires, le contrôle des cordons de la bourse, sont au cœur de la démocratie parlementaire, non seulement en Europe mais dans tous nos États membres. Je note que, lorsque nous avons rencontré les parlementaires nationaux de la Convention la semaine passée, le consensus était unanime sur le fait que les droits du Parlement, en particulier dans la procédure budgétaire, ne doivent pas être compromis.

Mon premier devoir est de défendre sans ambiguïté la position du Parlement, ses prérogatives politiques mais aussi son efficacité. Ce Parlement, avec sa lourde charge législative et son rôle de contrôle sur le budget et sur la Commission, doit rester un organe gérable. Ce travail ne peut être accompli que par un Parlement et non par un Congrès des peuples. Le nombre de 736 sièges - dans les propositions de la Convention et dans le compromis italien - est à la limite de ce qui est acceptable pour que le Parlement puisse rester opérationnel. Vous estimez sans doute qu'il est nécessaire d'examiner la question de la répartition des sièges, notamment de tenir compte des préoccupations des plus petits États membres et, peut-être, de prendre en considération les préoccupations d'autres États concernant leur représentation dans d'autres institutions mais il ne faut pas sacrifier le principe de proportionnalité dégressive ni augmenter un nombre total de sièges déjà très élevé. Il ne s'agit pas simplement d'une requête émanant du Parlement; pour que le projet européen fonctionne, les institutions européennes doivent être efficaces. Les sièges au Parlement ne sont pas des jetons lancés sur le tapis vert d'un casino.

Le dernier inventaire des questions pour lesquelles il n'existe pas, à l'heure actuelle, de compromis bien défini, distribué hier par la présidence, comporte des points très délicats pour les États membres.

Le Parlement souhaite avant tout que, dans votre approche de ces problèmes, vous teniez compte, comme la convention s'est efforcée de le faire, du fait que le succès du projet européen nécessite de reconnaître la diversité des États membres mais aussi leur égalité fondamentale. Les divisions historiques de l'Europe ne doivent pas être remplacées par de nouvelles divisions entre petits et grands pays, entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, ou entre nouveaux et anciens membres. Tous nos États membres doivent se sentir chez eux de la même façon dans ce nouvel édifice européen.

*
* *

Certaines voix affirment à présent qu'un traité constitutionnel n'est pas indispensable ou que si nous n'arrivons pas un résultat ce week-end, ce ne serait pas un échec, mais seulement partie remise. Je conteste ces deux affirmations.

Ayant cerné les impératifs à Laeken et nous étant fixé les objectifs à Thessalonique, nous reconnâtrions publiquement notre manque de résolution politique si nous reportions ou abandonnions nos tentatives de doter l'Union européenne d'une structure institutionnelle efficace, capable de répondre aux nouveaux défis d'une nouvelle Europe dans un nouveau siècle. L'opinion publique de l'Union européenne, déjà déçue par ce qui est perçu comme désaccords et confusion, et nos partenaires dans le reste du monde tireraient leurs propres conclusions de tout revers.

Je ne vois aucune raison de penser que certaines des questions les plus difficiles auxquelles nous sommes confrontés deviendraient tout à coup plus faciles avec l'année nouvelle. Ces questions ne sont pas neuves et ne nécessitent pas de débat plus approfondi. Elles nécessitent à présent toute notre attention pour trouver des solutions.

Je refuse également le pessimisme fataliste de ceux qui disent "mieux vaut pas de constitution du tout qu'une mauvaise constitution". Nous voulons tous une bonne constitution - et si la volonté politique et la volonté réelle de compromis sont présentes dans le débat, nous pourrions obtenir une bonne constitution.
